

Mémoire technique explicatif et justificatif du projet de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Dans le cadre des trois premières années de son 11^e programme d'interventions (2019-2021), l'agence de l'eau Loire-Bretagne finance les opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans les zones à usage sensibles (baignade, conchyliculture et pêche à pied) et dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZZR) au titre de la solidarité urbain-rural.

Une opération groupée est une démarche ciblée sur le territoire de compétence de la collectivité, avec un objectif à atteindre, sur une période définie entre le SPANC et l'agence.

La mission du SPANC est **d'initier, piloter et animer** une opération groupée afin de faciliter la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif conformément à l'arrêté du 27/04/2012. Le financement public constitue un levier financier pour les collectivités afin d'inciter les propriétaires éligibles à réaliser les travaux dans le délai de l'opération groupée.

L'objet de ce mémoire est d'expliquer et justifier le programme prévisionnel pour présenter l'opération groupée envisagée. A minima, le mémoire devra aborder les points suivants :

1. Présentation de la compétence ANC de la collectivité

- Date de création du service public d'assainissement non collectif (SPANC), dernière mise à jour du règlement de service,
- Les missions du SPANC et son mode de gestion (*régie totale/partielle, marché de prestation, DSP...*),
- Les moyens humains du SPANC : Nombre d'équivalent temps plein (ETP) réparti en personnel administratif, technique, encadrement (y compris gestion hors régie). Pour le personnel technique qui assurera l'animation et le suivi de l'opération groupée, bien indiquer son niveau de formation en assainissement non collectif et présenter si possible copie des diplômes.

2. Présentation succincte du territoire du SPANC

- Le territoire concerné : *communes, habitants, date de validation des zonages après enquête publique...*
- Le territoire est-il éligible aux aides de l'agence de l'eau au titre du classement en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) ou en raison d'un enjeu sanitaire identifié dans un profil de baignade ou un profil de vulnérabilité pour la conchyliculture ou pour la pêche à pied ?
- Les particularités locales (*enjeux, usages sensible ...*)
- L'activité du SPANC les 3 dernières années en nombre d'installations contrôlées :

Nb ANC	Contrôle de conception	Contrôle d'exécution	Contrôle de fonctionnement	Contrôle de vente	Animation opération groupée
n-3					
n-2					
n-1					

- L'état du parc d'ANC contrôlé par le SPANC en application de l'article 4 de l'arrêté du 27/04/2012

	Conforme	Non conforme cas c	Non conforme cas b *	Non conforme cas a	Absence d'installation
Nombre d'installations d'ANC	XX	XX	0	XX	XX
ANC potentiellement éligibles aux aides de l'agence	0 (non éligible)	0 (non éligible)	0	XX (éligible)	XX (éligible)

* Pas de zones à enjeux environnementaux sur le bassin Loire Bretagne

3. Objectifs et stratégie prévus

- Pourquoi cette opération est mise en place ? (ex : *inciter les travaux urgents dans les meilleurs délais, avec un levier financier afin de réduire le nb de non-conformités...*),
- Forme juridique de l'opération (maîtrise d'ouvrage privée, maîtrise d'ouvrage publique par le SPANC),
- Objectif fixé en nombre d'installations à réhabiliter par an : (*important* : au maximum 30 installations à réhabiliter par ETP technicien SPANC seront éligibles par an),
- Nombre d'établissements pratiquant une activité économique concurrentielle concernés par des travaux à réaliser ? (*important* : penser à leur faire signer l'attestation de minimis),
- Présentation des moyens dédiés à l'opération : ETP technique et administratif, matériels, logiciel, véhicule...,
- Présentation du plan d'action et de la stratégie d'intervention et comment elle a été élaborée : (ex : *zones à enjeux, zones sensibles, zones stratégiques locales*). niveau d'adhésion des usagers...

4. Moyens d'animation prévus

L'animation peut être assurée en régie et/ou en marché de prestation.

- Présentation des actions de communication prévues (ex : *réunion publique ciblée et cadrée¹, courrier/plaquette d'information, réunion sur site, point presse, présentation du bilan de la précédente opération groupée, retour vers les usagers...*) : Temps prévisionnel alloué à l'action. **L'agence de l'eau tient à votre disposition sur son site internet une fiche d'information sur les différents types d'ANC et sur les conditions de financement à destination des particuliers.**
- Présentation des actions d'incitation prévues (ex : *information lors du contrôle de fonctionnement, relance régulière, entretien téléphonique ou à domicile, arguments d'incitation à faire les travaux, plaquette technique/environnementale, exemple de cas,...*) : Nombre de particuliers ciblés
- Présentation des moyens envisagés pour l'accompagnement des particuliers : *le conseil sur les techniques/filières, leurs fonctionnements, les coûts d'investissement et d'entretien et d'exploitation, le soutien à la consultation des BE (cahier des charges et lecture devis) et à la lecture des préconisations de l'étude, le soutien pour la consultation des installateurs (lecture des devis), aide à la constitution des demandes d'aide... Temps prévisionnel alloué à l'action. **Pour aider les particuliers à faire le choix de leur installation, l'agence de l'eau tient à votre disposition sur son site internet la synthèse tout public de l'étude nationale sur le suivi in situ des installations d'ANC.***
- Présentation des moyens envisagés pour l'instruction des demandes d'aide et le versement des aides de l'agence.

¹ Ciblée et cadrée : réunion à 18h avec 100 personnes maximum par exemple